Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261006-CS03_OCT2026-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du MARDI 06 OCTOBRE 2026

***Date convocation* : 25 septembre 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni à la salle des Etoiles à Piré sur Seiche commune de Piré-Chancé, le Mardi 06 octobre deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	**79**	**Nombre de délégués présents :**	**52**
Quorum :	**40**	**Nombre de pouvoirs :**	**0**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Bertrand DESILLE, M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – Mme Corinne BRUNEL* (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE* (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES*, M. Bernard BOUFFART* (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Frédéric CLERMONT (JANZE) – Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Didier TRAVERS (MECE) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Christopher DEME (MOUSSE) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAULT (PIRE-CHANCE) – Mme Sabrina LEGGERI, M. Claude DELENCLOS (RETIERS) – M. Melaine MORIN*, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Séverine LORIER* (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Bruno LINNE* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Jean-Paul BRISSIER (BALAZE) – M. Christophe REBULARD (CHATEAUGIRON) – Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Cyrille CHAUVIN (LANDAVRAN) – M. Mathieu AIRAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Romain BIGOT (MARCILLE-ROBERT) – Mme Guylène JEUSSELIN (PRINCE) – Mme Rose-Marie LOUIN (ST M'HERVE) – Mme Lucille JANNIER (VISSEICHE) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : *Néant*

Arrivée en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Bruno LINNE* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Départ en cours de séance : Mme Séverine LORIER* (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Paul DAGUIN* (RANNEE) – M. Jean-Marc LEVEQUE* (CHATEAUGIRON) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Jean-Marc DESHOMMES*, M. Bernard BOUFFART* (DOMLOUP) – Mme Corinne BRUNEL* (BOISTRUDAN) – M. Vincent GUILLEUX* (CORNILLE).

Assistaient également à la réunion : M. Vincent GUILLEUX* (CORNILLE) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Martine JOUANNET (PIRE-CHANCE) – M. Paul DAGUIN* (RANNEE) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS).

Etaient absents excusés : M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Bruno VETTIER, Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Isabelle RESTIF (DOMALAIN) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Benjamin RESTIF (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves LEBLANC, Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Elisabeth GARNIER (RETIERS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Patrick ROBERT (BRIE).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261006-CS03_OCT2026-DE

COMITÉ SYNDICAL 06 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°03
(1.1 Marché Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire et en porte à porte – Avenant n°2 à intervenir

Monsieur Jérémie DROUILLE, Vice-Président en charge de la pré-collecte, collecte et biodéchets expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical du 05 décembre 2023 décidant d'attribuer le Marché de Collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaires et en porte à porte à la Société SUEZ RV OUEST (marché n°2025 51) ;

Vu le marché signé avec la Société SUEZ RV OUEST pour un montant estimé à 24 303 250,88 € H.T sur 7 ans comprenant l'offre de base ainsi que la PS2 (Collecte des papiers des professionnels) ainsi que la PS3 (Ramassage des déchets ai pied des BAV) ;

SUEZ est titulaire du présent marché de collecte des déchets ménagers et assimilés du territoire du SMICTOM.

Le marché prévoit à son article 6.3 du CCAP, une révision trimestrielle des prix selon le type de prestations :

- **Collectes en porte à porte** :

Pn= P0 x (0,15 +0,50 (ICMO3n /ICMO30) + 0,15 (Cn /C0) + 0,10 (VUn VU0) + 0,10 (FSD1n/FSD10))

- **Collectes en apport volontaire**

Pn= P0 x (0,15 +0,35 (ICMO3n /ICMO30) + 0,25 (Cn /C0) + 0,10 (VUn VU0) + 0,15 (FSD1n/FSD10))

- **Distribution des sacs et PS N°3**

Pn= P0 x (0,15 +0,30 (ICMO3n /ICMO30) + 0,10 (Cn /C0) + 0,30 (VUn VU0) + 0,15 (FSD1n/FSD10))

ICMO3=Valeur de l'indice « Indice de la main d'oeuvre pour le personnel de collecte y compris les charges salariales, des salariés des activités du déchet et du nettoiement, publié par le Syndicat National des Activités du Déchet »

C= Pour le biocarburant **04530** Combustibles liquides publié au Moniteur
VU=Valeur de l'indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels CPF 29 10 Véhicules utilitaires (Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant **010535350**)

FSD1 =Valeur de l'indice des frais et services divers (référence FSD 1 publiée au Moniteur des Travaux Publics du Bâtiment)
Avec :
Indice « n », la moyenne arithmétique des indices parus entre chaque échéance trimestrielle de révision des prix et indices « 0 », les indices connus au mois de référence
Pn, la rémunération du Titulaire l'année n et P0 rémunération du Titulaire en valeur du mois de référence

Suite à la disparition de l'indice 04530 au 01/01/2026, les parties proposent de le remplacer par l'indice CNR Gasoil Professionnel.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-253500953-20261006-CS03_OCT2026-DE

Les prestations de collecte du présent marché réalisées depuis le 01/01/2026 ont été facturées avec la valeur de l'indice 04530 au 31/12/2025. Suite au présent avenant, une régularisation sera opérée sur les factures 2026 établies à compter de la révision du 1 avril 2026.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT N°2.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- **De valider l'avenant N°2 tel que proposé,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 à intervenir au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaires et en porte à porte signé avec la Société SUEZ RV OUEST, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 55
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 55
Nombre de voix pour : 55
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER